

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-856

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses concernant la GESTION DES COURS D'EAU – PARTIE VIII et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2019.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 229 629 \$ représentant les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau;

**RÉPARTITION**

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés au service de gestion des cours d'eau sont couverts par les revenus qu'ils génèrent;

CONSIDÉRANT QUE toutes les mesures nécessaires seront prises pour atteindre l'équilibre budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-856**, unanimement statué ce qui suit savoir:

- 1) Il sera par les présentes requis des municipalités utilisatrices du service de gestion des cours d'eau de la MRC de Drummond, les revenus suffisants au montant de 204 555 \$, le tout selon les tarifs établis, pour couvrir les dépenses;
- 2) Il sera et il est par les présentes requis, une quote-part de 25 074 \$ au prorata de leur richesse foncière uniformisée 2019, de toutes les municipalités de la MRC, le tout tel qu'il apparaît au tableau no 1, lequel est annexé au présent règlement;
- 3) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2019 tel que prévu au tableau no 1;
- 4) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt d'un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: Alexandre Cusson  
Alexandre Cusson  
préfet

Signé : Guy Drouin  
Guy Drouin  
secrétaire-trésorier

Avis de motion : 21 novembre 2018

Présentation du projet de règlement : 21 novembre 2018

Adoption du règlement : 12 décembre 2018

Avis de promulgation : 20 décembre 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Drummondville, ce 20 décembre 2018

  
Me Michel Royer  
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

**TABLEAU # 1**

CODES	MUNICIPALITÉS	MÉDIANE 2019	FACTEURS COMP.	RICHESSSE FONC.		VERSEMENTS		
				UNIFORMISÉE 2019	COURS D'EAU	1 VERSEMENT JANVIER + DÉC. 2019	10 VERSEMENTS FÉVRIER @ NOVEMBRE 2019	
1	49015	Durham-Sud	92%	1.09	101 899 059\$	229.10\$	38.20\$	19.09\$
2	49025	L'Avenir	97%	1.03	137 465 533\$	309.07\$	51.57\$	25.75\$
3	49020	Lefebvre	86%	1.16	91 663 588\$	206.09\$	34.39\$	17.17\$
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.	87%	1.15	131 543 793\$	295.75\$	49.35\$	24.64\$
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	90%	1.11	121 218 134\$	272.54\$	45.44\$	22.71\$
6	49125	St-Bonaventure	97%	1.03	161 564 485\$	363.25\$	60.55\$	30.27\$
7	49085	Sainte-Brigitte	90%	1.11	132 143 817\$	297.10\$	49.60\$	24.75\$
8	49070	St-Cyrille	100%	1.00	444 968 477\$	1 000.43\$	166.83\$	83.36\$
9	49100	St-Edmond	88%	1.14	106 369 716\$	239.15\$	39.95\$	19.92\$
10	49105	St-Eugène	78%	1.28	182 405 968\$	410.11\$	68.41\$	34.17\$
11	49005	St-Félix	97%	1.03	199 950 179\$	449.55\$	74.95\$	37.46\$
12	49048	St-Germain	96%	1.04	539 518 429\$	1 213.01\$	202.21\$	101.08\$
13	49113	St-Guillaume	96%	1.04	194 184 027\$	436.59\$	72.79\$	36.38\$
14	49030	St-Lucien	88%	1.14	198 203 523\$	445.62\$	74.32\$	37.13\$
15	49095	St-Majorique	93%	1.08	147 641 802\$	331.94\$	55.34\$	27.66\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	93%	1.08	92 260 645\$	207.43\$	34.63\$	17.28\$
17	49040	Wickham	98%	1.02	283 213 733\$	636.75\$	106.15\$	53.06\$
		SOUS-TOTAUX			3 266 214 908\$	7 343.48\$	1 224.68\$	611.88\$
18	49058	Drummondville	99%	1.01	7 886 157 814\$	17 730.54\$	2 955.14\$	1 477.54\$
		SOUS-TOTAUX			7 886 157 814\$	17 730.54\$	2 955.14\$	1 477.54\$
		<b>TOTAUX</b>			<b>11 152 372 722\$</b>	<b>25 074.02\$</b>	<b>4 179.82\$</b>	<b>2 089.42\$</b>

**LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET  
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC- 856**